

Image not found or type unknown



Résidence secondaire - taxe d'habitation

Par **van raemdonck**, le **16/01/2017** à **14:46**

Bonjour à tous,

J'ai loué un studio au Touquet de septembre 2015 à juin 2016 via une agence, contrat appelé " location étudiant " sur le site de l'agence. Le studio a ensuite été mis en location saisonnière par le propriétaire via cette même agence.

Je n'ai pas reloué ce studio par après. J'ai reçu une invitation à payer la taxe d'habitation au 01.012016 (1100 €!) du Trésor Public du Touquet. Est-ce normal?

Merci par avance à celui qui pourra me donner un avis...

Cordialement

ps : nous sommes belges et ne déclarons aucun revenu en France.

Par **van raemdonck**, le **16/01/2017** à **19:00**

Merci de votre réponse!

Cordialement